



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1478 du 19 mars 2015

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Action du 9 avril 2015 : Appel fédéral, Déclaration intersyndicale et communiqué des retraités	3-7
2. RIFSEEP : Communiqué et Pétition CGT	8-9
3. DIR EST : Action du 12 mars 2015 au centre routier des Rousses	10-13
4. Concessions d'autoroutes : Communiqué CGT	14
5. CEREMA : Le projet stratégique du CEREMA analysé par la CGT	15-18
6. Chantier CONTRACTUELS des EPA Environnement : Compte rendu CGT de la réunion du 9 février 2015	19-21



AGENDA

Mercredi 18 mars
Bureau UGFF-CGT

Jeudi 19 mars
Secrétariat fédéral

Mardi 24 mars
CE fédérale

Mercredi 25 mars
CE fédérale

Jeudi 26 mars
OS/Cabinet : CTT

Lundi 30 mars
Congrès OFICT-CGT

Mardi 31 mars
Congrès OFICT-CGT

1er avril 2015
Congrès OFICT-CGT

1er avril 2015
Secrétariat fédéral

1er avril 2015
Bureau UGFF-CGT

2 avril 2015
CE+orgas UGFF

8 avril 2015
Secrétariat UIT-CGT

9 avril 2015
Actions interprofessionnelles unitaires

14 avril 2015
OS/Cabinet : CTT

14 avril 2015
OS/SGG



INFOS REVES



**Retards de liquidation des retraites
Le gouvernement attend-il une
catastrophe généralisée pour donner
à la CNAV les moyens
dont elle a besoin ?**

Plusieurs Caisses régionales de retraite de la Sécurité sociale (CARSAT) sont en grande difficulté pour liquider les pensions en temps et en heure. Depuis 2013, des retards se sont accumulés dans toute la branche, au point que dans certaines caisses, Lille et Montpellier notamment, de nouveaux retraités attendent leur première pension pendant plusieurs mois. (...)



**Grève à la Lyonnaise des Eaux
Quand négocier les salaires
ne coule pas de source**

Après deux journées de mobilisation les 20 et 23 février dernier, les salariés de la Lyonnaise des Eaux ont remis la pression ce 12 mars pour obtenir la réouverture de vraies négociations annuelles obligatoires. La date ne relève pas du hasard. En effet, la CGT et la CFDT ont choisi d'appeler les personnels de toute la France à s'exprimer le jour du lancement de la nouvelle marque de Suez Environnement, notamment par un rassemblement à la Défense devant le siège de l'entreprise. (...)



**Discrimination syndicale
Victoire à l'ANRAS contre la
criminalisation de l'activité syndicale**

Les trois délégués syndicaux centraux (CGT, FO et SUD) de l'association nationale de recherche et d'action sociale (ANRAS), poursuivis en correctionnelle pour propos injurieux, ont été relaxés. (...)

suite sur : www.cgt.fr

CONSTRUIRE la MOBILISATION

Pour combattre l'austérité ! Et reconquérir nos missions!

Tous en grève et en manifestation le 9 avril 2015

L'aspiration des peuples et des salariés à plus de **justice sociale** et de **démocratie** est indéniable. La situation en Grèce montre que les politiques d'austérité sont insupportables. Un **changement de cap** doit s'opérer pour sortir de la crise et satisfaire les besoins des populations.

En France, des millions de citoyens se sont rassemblés en janvier pour condamner les actes criminels commis contre des journalistes, des salariés, des citoyens et défendre la liberté d'expression et la démocratie. **La CGT combat toute forme de xénophobie**. La laïcité doit être défendue pour les libertés publiques et individuelles. Il s'agit bien aussi d'un combat permanent pour **faire progresser l'égalité et la fraternité**.

Dans nos ministères, les agents subissent les effets de la politique d'austérité sur leur travail et ils n'adhèrent pas aux différentes réformes en cours et à venir notamment à travers la «**revue des missions**» et la **réforme territoriale**. En effet, la réduction du nombre de régions ne sera pas sans conséquences sur les **DREAL** et leurs agents. **Fusion de services, mutualisations, mobilités**, ont été les maîtres mots de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État. Nul doute que la nouvelle phase annoncée apportera à nouveau les pires difficultés aux agents des DREAL des régions fusionnées et des DIR avec les nouvelles compétences des régions et métropoles sur les transports.

Et qui peut croire que les **directions départementales** resteront des services de l'État sur leurs périmètres de missions... alors qu'est prévue à terme la suppression d'un certain nombre de **Conseils généraux** ? A cela s'ajoutent les processus **d'externalisations** et de **privatisations** de missions. L'État disparaît peu à peu des territoires et, par là même, disparaît la notion de péréquation entre les territoires riches et pauvres.

Au contraire, **nous avons besoin de services publics de qualité** au plus près des usagers, au service de la population, et de l'intérêt général afin de répondre aux besoins sociaux et

environnementaux ce qui veut dire une relance de l'emploi public. **Le service public et la fonction publique permettent d'avoir une République forte**. Il faut sortir des politiques d'austérité et rompre avec les logiques financières de rentabilité et de compétitivité, par abaissement du coût du travail notamment le gel des salaires, du nombre de fonctionnaires, et le refus de reconnaître leurs qualifications ce qui fait régresser les services publics, seuls leviers pour garantir la cohésion sociale et faire progresser l'égalité.

Alors que le gouvernement accélère sa politique en faveur du patronat de casse des conquêtes sociales au travers du **Pacte de Responsabilité, le projet de loi Macron** répond encore une fois aux exigences du MEDEF et de la commission européenne. Ce texte régressif, conduirait à déréglementer de nombreux secteurs de l'économie: banalisation du travail du dimanche et de nuit, libéralisation du transport de voyageurs par cars avec augmentation des émissions de CO2. Et il faciliterait les licenciements et affaiblirait la justice prud'homale. La privatisation des grands barrages hydrauliques est insérée dans le projet de loi sur la transition énergétique.

A contrario, nous considérons qu'il y a une grande urgence à agir pour lutter contre l'exclusion sociale. La solution passe par **une autre répartition des richesses** avec l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux ; en investissant dans les infrastructures publiques, la formation professionnelle et initiale et en gagnant une réelle réduction du temps de travail pour créer de l'emploi, en obtenant des droits nouveaux pour les salariés.

Malgré la crise intervenue dans la direction confédérale et les reculs constatés aux élections professionnelles du 4 décembre, les dernières actions menées telles que **la manifestation contre la loi Macron, la mobilisation des cheminots, des gaziers et des électriciens ainsi que le conflit des routiers** donnent une visibilité à la CGT sur le terrain des revendications et des luttes pour élever le rapport de forces dans les secteurs d'activités.

Le CCN réuni les 3 et 4 février a élu un nouveau bureau confédéral, une nouvelle administratrice et un nouveau secrétaire général. Il a également mis en perspective l'organisation d'une **journée interprofessionnelle unitaire de mobilisation avec grève pour faire valoir des propositions alternatives aux politiques d'austérité en agissant pour une autre répartition des richesses et pour le contrôle des sommes largement distribuées aux entreprises sans contreparties.**

La Fédération CGT de l'Équipement-Environnement appelle ses militants et organisations à mobiliser les agents à partir de leurs revendications pour construire le rapport des forces dans les services, à s'inscrire dans la mobilisation interprofessionnelle unitaire CGT-FO-Solidaires du 9 avril 2015, en lien avec les organisations syndicales territoriales. Dans ce but, l'organisation d'assemblées de personnels les plus unitaires possibles est un levier.

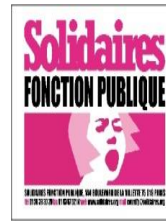
Oui, les revendications de la CGT sont plus que jamais d'actualité, pour :

- **La fin de l'austérité, des moyens pour les missions de service public, la fin des suppressions d'emplois, des créations de postes selon les besoins, l'amélioration des conditions de travail, le respect des temps et charge de travail,**
- **Des moyens pour lutter contre la fraude fiscale et contrôler les aides aux entreprises, la fin des exonérations patronales et la mise à contribution des revenus financiers**
- **Un service public et une Fonction Publique garants de la satisfaction des besoins de la population avec l'arrêt des privatisations et externalisations,**
- **L'arrêt des restructurations de services et des transferts de compétences,**
- **Une véritable politique de santé au travail et d'action sociale,**
- **Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes salariales, l'augmentation des pensions, des retraites, des minimas sociaux, de meilleurs déroulements de carrière sur la base d'un SMIC à 1 700 euros bruts,**
- **L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,**
- **Combattre la banalisation du travail le dimanche et la nuit,**
- **Une retraite à 60 ans à taux plein,**
- **Des départs anticipés à partir de 52 ans avec 25 % de bonification du service actif**
- **Le renforcement de la justice prud'homale.**

Outils revendicatifs (disponible sur le site fédéral : www.equipement.cgt.fr) :

- ✓ Campagne fédérale sur les dysfonctionnements et retards dans la gestion des dossiers de personnels.
- ✓ Campagne nationale UGICT temps et charge de travail, heures supplémentaires, droit à la déconnexion.
- ✓ Pétition nationale contre la privatisation des routes.
- ✓ Pétition pour le droit à congé bonifié.
- ✓ Pétition pour le maintien de l'élection des conseillers prud'hommes.

Montreuil, le 18 février 2015



Déclaration des organisations syndicales de la Fonction publique Journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015

"L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité"

Dans un contexte de crise sociale et d'inquiétudes fortes dans la société notamment dans les domaines de l'emploi, des salaires, de la protection sociale et de l'avenir des services publics, les agents de la Fonction publique sont des éléments décisifs pour renforcer les solidarités, développer la cohésion sociale et réduire les inégalités. Ses agents en sont des acteurs essentiels.

Réunies le 3 mars 2015, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP rappellent leur attachement aux valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité et laïcité portées par le statut général des fonctionnaires.

Elles affirment que les politiques d'austérité poursuivies par les différents gouvernements ont des conséquences désastreuses pour la Fonction publique, les agents et les usagers.

Ces politiques perpétuent des destructions d'emploi, au prétexte de redéploiement, et des restrictions budgétaires ne permettant pas aux agents de remplir toutes leurs missions de service public et d'offrir ainsi un service à la hauteur des besoins sociaux partout sur le territoire.

Elles condamnent le gel des traitements des fonctionnaires depuis 2010, la diminution des mesures catégorielles et, avec l'augmentation des retenues pour pension, une baisse sans précédent du pouvoir d'achat qui ôte toute attractivité à l'emploi public.

Aussi, elles rejettent le plan d'économies de 54 milliards sur les dépenses publiques et sociales, dont 10 milliards sur l'assurance maladie, 3 milliards sur les hôpitaux,.... Ainsi que la diminution des dotations aux collectivités dont l'objectif principal est la baisse de la « masse salariale ».

Au moment où se développe un train de réformes tous azimuts (réforme territoriale, réforme de l'Etat, réforme de la santé, revue des missions etc..), elles réaffirment que les réorganisations en cours ou à venir de l'organisation territoriale de la République (métropole, développement des intercommunalités, maisons de l'Etat et maisons de services au public, fusions, etc.) vont impacter la présence des services publics de proximité et induire des mobilités forcées, créant un climat anxiogène chez les agents publics confrontés à la diminution de l'emploi public.

Convaincues de la nécessité de lutte commune Privé-Public, les organisations syndicales de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP s'engagent dans un processus de mobilisation et appellent l'ensemble des agents publics à participer massivement à la journée de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015.

.../...

Elles exigent :

- une hausse du pouvoir d'achat qui passe par le dégel du point d'indice et par des mesures compensatoires de rattrapage des pertes subies depuis des années.
- la fin des suppressions d'emplois et la création d'emplois statutaires permettant le bon accomplissement de toutes les missions de service public.
- l'arrêt des politiques d'austérité, renforcées par le Pacte de responsabilité qui déstabilisent et fragilisent les services publics et leurs missions.
- le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers qui sont autant de garanties pour la Fonction publique et les citoyens.



Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent les agents à organiser, dans les établissements et services, la préparation de la grève interprofessionnelle du 9 avril et d'en assurer le succès dans une dynamique de mobilisation unitaire (assemblées générales, heures mensuelles d'information ...).

Actifs – Retraités
Toutes et tous en grève et en manifestations
pour dire non à l'austérité !

Fait à PARIS, le 9 mars 2015



Communiqué des organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU, UNIRS-Solidaires

Les organisations syndicales nationales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES appellent à une journée de grève interprofessionnelle le 9 avril pour lutter contre l'austérité et toutes les mesures qui aggravent la situation des salariés, des retraités et des chômeurs. Elles invitent les retraités à se mobiliser et à manifester.

Les organisations syndicales de retraités UCR-FO, UCR-CGT, SFR-FSU et UNIRS-Solidaires ont décidé de répondre à cet appel au regard des multiples attaques contre le niveau de vie des retraités. De contre réformes en contre réformes, les retraités ont subi :

- la hausse de la pression fiscale : 0,3% sur les retraites, imposition des majorations familiales, hausse de la TVA, suppression de la ½ part des veufs et veuves,
- le gel des retraites et pensions dans le public comme dans le privé, le report de l'indexation de janvier à avril, puis à octobre,
- les déremboursements de soins et la hausse des coûts des complémentaires santé,
- l'augmentation vertigineuse des coûts des maisons de retraites, etc.

Les organisations syndicales de retraités exigent la revalorisation des retraites et des pensions chaque année au 1^{er} janvier, l'indexation sur les salaires, le retour à la retraite à 60 ans, l'abandon des mesures fiscales rétrogrades et la prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale.

Les retraités sont solidaires des actifs et des chômeurs pour réclamer :

- la hausse des salaires pour relancer l'économie et abonder les caisses de la Sécurité Sociale et des ASSEDIC,
- la défense de la Sécurité Sociale et l'embauche d'effectifs suffisants dans les services sanitaires et sociaux,
- le retrait du plan d'économie de 50 milliards sur les dépenses publiques et sociales,

Conformément à l'appel des organisations nationales du 17 février 2015, elles appellent tous les retraités, du public comme du privé, à descendre dans la rue le 9 avril !

Paris, le 11 mars 2015

NOUVEAU RÉGIME DE PRIMES

BUREAU NATIONAL, AIX-EN-PROVENCE,
LE 27 FÉVRIER 2015



L'USAC-CGT DEMANDE L'ABROGATION DU DÉCRET!

A la demande de l'USAC-CGT et de FO, l'administration a tenu une réunion le 25 février sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en présence de l'ensemble des syndicats représentatifs afin d'aborder la problématique pour tous les corps.

UN NOUVEAU RÉGIME DE PRIMES AU PAS DE CHARGE ? C'EST NON !

L'USAC-CGT a rappelé son opposition résolue au nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle) que la Fonction Publique cherche à imposer malgré l'opposition quasi unanime des syndicats de la Fonction publique.

Ce projet de régime indemnitaire RIFSEEP est inadmissible car il ne prend pas en compte la notion de progression à l'ancienneté. Le décret l'exclut clairement pour instaurer un critère subjectif et aléatoire : l'expérience professionnelle. De plus le RIFSEEP met en péril le niveau de rémunération des agents. En effet, il est prévu de réduire le nombre de niveaux de prime (par exemple pour les Attachés, de 7 à 4 niveaux), **des fonctions seront donc nécessairement revues à la baisse.** Même si le décret prévoit le maintien du montant des primes actuelles, cette garantie est limitée à 4 ans et prend fin dès mutation de l'agent en poste. En outre, pour la DGAC, les **montants plafonds prévus ne permettent pas, pour certains corps, de maintenir le niveau de primes actuel.**

De plus, une prime complémentaire (10 à 15 % du montant de la prime principale), le CIA, liée à la manière de servir, serait versée en une ou deux fois par an. **L'USAC-CGT refuse** un système qui laisse à la seule discrétion de l'autorité hiérarchique le pouvoir d'attribuer, ou non, et dans quelles proportions une prime.

L'USAC-CGT considère que la seule solution est l'abrogation du décret et invite les agents à soutenir l'action engagée par la CGT pour toute la Fonction Publique !

Enfin, l'USAC-CGT a dénoncé le **calendrier imposé par la Fonction publique qui est irréaliste** et ne permet pas de travailler sereinement à la transposition des primes actuelles dans le RIFSEEP alors que leurs mécanismes sont très différents.

Nous considérons comme **aléatoire** la recherche de solutions propres à la DGAC comme la création d'une « prime satellite » permettant d'aller au-delà des plafonds réglementaires, ou la recherche d'exemption de certains corps. Il est illusoire de croire que tel ou tel corps pourrait être exclu du RIFSEEP simplement parce qu'il est spécifique à la DGAC. De plus, ces exceptions ne sont pas possibles pour les corps listés dans le décret et en exclure certains et pas d'autres serait inéquitable pour l'ensemble des personnels.

Tous les syndicats, sauf la CFDT qui se dit prête à discuter, sont opposés au RIFSEEP, mais la recherche d'une « solution DGAC », ou de la seule exemption pour certains corps techniques n'a aucune chance d'aboutir.

La défense de tous les agents ne peut passer que par le refus de cette énième réforme, qui en plus de complexifier un régime déjà très opaque, s'en prend directement à la rémunération des agents, c'est pourquoi l'USAC-CGT demande l'abrogation du décret RIFSEEP !

- Pour plus d'informations sur le RIFSEEP, consulter notre site internet www.usac-cgt.org ou cliquez [ICI](#).

Le RIFSEEP est le nouveau régime de primes instauré par le [décret 2014-513 du 20 mai 2014](#). Il est censé substituer la totalité des primes actuelles pour l'ensemble des fonctionnaires. Le calendrier d'adhésion est imposé par la Fonction publique et s'opèrera en deux vagues :
- **Au 1er juillet 2015** : Les corps listés dans le décret, ceux de la filière sociale, les attachés et assistants d'administration.
- **Avant le 1er janvier 2017** : les Adjoints, les corps techniques TSEEAC, ICNA, IESSA et IEEAC

Demande de bulletin d'adhésion

Nom Prénom	
Corps	Service
Email	Tél



Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs
et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

MEDD/MLETR : Plot I, 92055 LA DEFENSE CEDEX Tél. 01.40.81.83.12
SN-PTAS-CGT.SYNDICAT@i-carre.net - <http://www.snptas-cgt.net>

PÉTITION

à retourner à SN-PTAS-CGT.SYNDICAT@i-carre.net

**La CGT dénonce la politique
d'individualisation des primes
aggravée par le RIFSEEP**

La Fonction Publique a décidé, contre l'avis de toutes les organisations syndicales de mettre en place un nouveau régime indemnitaire (le RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dès le 1^{er} juillet 2015 pour les personnels administratifs et assimilés et les corps sociaux, en supprimant les régimes indemnitaires existants.

Le MEDDE, une fois encore, se précipite pour appliquer les mauvaises réformes proposées par la Fonction Publique.

Il y a un grand danger, compte-tenu des délais de mise en place des payes, du manque de moyens des services en charge de la gestion des salaires, ajoutés au manque de fiabilité des logiciels, **que l'ensemble des agents concernés soient privés de la totalité de leur régime indemnitaire, à partir de juillet 2015 ;**

NOUS, SOUSSIGNÉ-E-S, EXIGEONS que les ministres du MEDDE, du MLETR et du MAAF interviennent auprès de la ministre de la Fonction Publique pour :

- **l'abrogation immédiate du décret instituant le RIFSEEP** et la réactivation des textes régissant les régimes indemnitaires devant être remplacés par le RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2015
- la prise en compte dans les négociations avec les organisations syndicales de fonctionnaires sur les PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations),
 - de la remise à plat de tous les régimes indemnitaires et l'alignement sur les corps équivalents de la Fonction Publique les mieux rémunérés
 - de l'intégration des primes dans le traitement et de la refonte de la grille indiciaire
 - le rattrapage des salaires et des pensions et le dégel du point d'indice

NOM PRENOM	SERVICE	SIGNATURE



**DIR EST
CONSEIL GENERAL JURA**

La CGT s'adresse : Aux usagers de la route A la population

Depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation de 2004 et les transferts de compétences et de personnels à la Direction Interdépartementale des Routes (DIR EST) et au Conseil Général du Jura au 1^{er} janvier 2007, le centre routier des Rousses « le Yeti » abrite conjointement les services de l'Etat et du Département.

Une douzaine d'agents de ces deux entités a en charge l'entretien et l'exploitation du réseau routier sur votre secteur ; pour l'Etat la RN5 des Rousses à Morez et pour le Conseil Général, les Routes Départementales du secteur des Rousses.

La DIR EST, propriétaire du « Yeti » prévoit de fermer ce centre courant 2015 et de rapatrier les agents et le matériel à St Laurent.

De son côté, le Conseil Général s'est engagé dans une restructuration de son service des routes avec la prévision de fermer 8 centres d'exploitation sur les 28 existants. Ceux d'Andelot en Montagne et de Moiséy viennent de succomber, celui de Morez (récemment réhabilité) fait partie de la liste des suppressions. La pérennité du centre des Rousses se trouve donc posée !

Si ces mesures devenaient effectives, les conséquences seraient particulièrement compliquées pour vous usagers et pour tous ceux qui empruntent quotidiennement le réseau routier par nécessité, tout particulièrement durant la période hivernale.

La traduction de ces choix politiques serait :

- **un allongement important des délais d'intervention en cas de neige ou verglas,**
- **possibilité de blocage voir de fermeture de la RN5 en cas d'intempéries importants.**

Les Rousses et sa station des quatre villages, haut lieu du tourisme jurassien, Morez et la liaison frontalière avec la Suisse doivent continuer de bénéficier du service public des routes indispensable à l'économie locale.

**VOUS ETES USAGERS et CONTRIBUABLES
VOUS AVEZ VOTRE MOT A DIRE
AIDEZ NOUS A MAINTENIR
LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE**

Contact et correspondance à adresser à : Union départementale CGT collectif des services publics 76 rue St Désiré 39000 Lons le Saunier mail :ud39@cgt.fr



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

Conseil Général du Jura

CENTRE d'EXPLOITATION des ROUSSES : QUEL DEVENIR?

Depuis la mise en œuvre des lois de décentralisation de 2004 et les transferts de compétences et de personnels à la Direction Interdépartementale des Routes (DIR EST) et au Conseil Général du Jura au 1^{er} janvier 2007, le centre routier des Rousses « le Yeti » abrite conjointement les services de l'Etat et du Département.

A l'époque, ce choix entre l'Etat et le Département apparaissait comme une solution intéressante de « coopération » pour assurer un service public aux usagers dans les meilleures conditions et au moindre coût pour les deniers publics.

6 agents de la DIR et 6 agents du Conseil général ont en charge l'entretien et l'exploitation du réseau routier sur ce secteur.

Pour l'Etat, la RN5 des Rousses à Morez et pour le Conseil Général ce sont 4 circuits sur le secteur des Rousses.

La DIR EST, propriétaire du « Yeti » prévoit de fermer ce centre courant 2015 et de rapatrier ses agents et le matériel à St Laurent.

De son côté, le Conseil Général s'est engagé dans une restructuration en profondeur de son service des routes avec la prévision de fermer 8 centres d'exploitation sur les 28 existants. Nous avons engagé la lutte contre ce démantèlement programmé. Les 2 CERD d'Andelot en Montagne et de Moissy viennent de succomber, celui de Morez (récemment réhabilité) fait partie de la liste des suppressions.

La pérennité du centre des Rousses, le devenir des agents et du service public de proximité se trouvent donc posés !

Les Rousses et sa station des quatre villages, haut lieu du tourisme jurassien, Morez et la liaison frontalière avec la Suisse doivent continuer de bénéficier du service public des routes indispensable à l'économie locale.

Les personnels et leur syndicat CGT dénoncent à nouveau le grand écart entre les discours et les actes des décideurs locaux et appellent tous les personnels et les usagers à combattre ces mauvais choix.



- Collectif des Services Publics de l'Union Départementale CGT du Jura
- SNPTRI CGT de la DIR EST
- CGT Conseil Général du Jura

Lons le Saunier, le 18 février 2015,

LETTRE OUVERTE

A Monsieur le Préfet du JURA
A Mesdames, Messieurs les Députés et Sénateurs du JURA
A Monsieur le Président du Conseil Général du JURA
A Monsieur le Directeur de la DIR EST
A Messieurs les Conseillers Généraux du JURA
A Madame la présidente de l'association des maires jurassiens
A Monsieur le Maire des Rousses
A Monsieur le Maire de Bois d'Amont
A Monsieur le Maire de Prémanon
A Monsieur le Maire de Lamoura
A Monsieur le Maire de Morez
A l'Association des Frontaliers « France-Suisse »
Aux Usagers

Mesdames, Messieurs,

Le vécu de la décentralisation dans nos territoires s'apparente plus à un désengagement de l'Etat, désengagement financier mais pas seulement...

Après la réforme de l'Etat qui vise à refondre le système social français, la réforme territoriale vise à repenser le paysage territorial français.

A ce jour, ces grandes réformes sont maintenues illisibles et éloignées du citoyen « lambda ». L'ensemble visant plus à masquer les conséquences sociales et territoriales d'une austérité appliquée depuis des années comme étant soit disant le remède à « la crise ».

Dans les services publics, nous assistons depuis à des réductions de moyens et de services rendus à la population, ce qui alimente encore les inégalités sociales et territoriales...

Dans le domaine des transports, nous continuons de demander que la politique routière nationale associe les Usagers, leurs associations, les utilisateurs professionnels aux décisions. C'est pour cela qu'au niveau départemental, ce ne sont pas que quelques décideurs, mais bien tous les acteurs du Service Public Routier qui sont concernés par ce qui se passe !

C'est la raison pour laquelle la section du Jura du SNPTRI-CGT tient à vous alerter sur le projet de fermeture du centre routier des Rousses (dit annexe de la DIR EST et géré par l'Etat).

Ce projet de suppression d'un service public de proximité, aura de fait, des conséquences négatives pour les Usagers notamment en période hivernale. En effet, la fermeture du Centre entraînera un allongement des délais d'intervention depuis Saint-Laurent avec plus de

difficultés pour déneiger correctement et pour circuler en sécurité. Ce qui pourrait lors de fortes précipitations de neige entraîner un blocage, voire une fermeture de la circulation sur la RN 5.

Est- ce pour prévenir des conséquences de cette décision en matière de sécurité routière, quand lieu et place serait installée une caserne des pompiers ?

C'est la raison pour laquelle le syndicat CGT du Conseil Général tient également à vous alerter sur la nouvelle réorganisation départementale du secteur routier avec la fermeture de centres « CTRD et CERD », dont celui des Rousses et le regroupement d'autres établissements .

Avec en plus une étude (!) de déclassement de près de 600 KM de routes départementales, concédées sans discernement, dont une partie, 350 km, serait transférée aux communes (entretien, déneigement...) et l'autre, 250 km, déclassée .

Nous interpellons les personnels sur ce que peut signifier et cacher la notion d'Agence (nouvelle appellation des CTRD) en matière de fonctionnement en prenant exemple sur ce qui se passe dans la santé (réduction de moyens...)

Pour les routes départementales et les personnels, est- ce une nouvelle étape avant un nouveau transfert à la (super) Région ?

Allons - nous continuer de réduire ce qui est appelé « des dépenses publiques » au détriment des « missions de service public » en territoire et des personnels qui y travaillent.

Accroître, demain, les distances de déplacements pour la population ne nous semble pas non plus aller dans le sens du Développement durable, ni économe!

Il en résulterait des conséquences néfastes au plan économique et touristique.

Les personnels, avec la CGT rappellent leurs attachements aux valeurs des Services Publics, à leurs missions, aux services rendus à la population y compris dans les territoires ruraux.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, nous vous sollicitons pour, si vous le souhaitez, intervenir (délibération ou autre moyen à votre convenance) :

- pour plus de démocratie, d'information et de concertation avec les concerné(e)s.*
- pour le maintien du centre DIR (direction interdépartementale des routes EST) des Rousses.*
- pour garantir les centres routiers départementaux et le réseau routier départemental.*
- et défendre ces services publics, intervenant au quotidien, de proximité ,qui restent de bonne qualité.*

Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations et explications et connaître votre opinion.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses et de notre dévouement à la cause public.

Pour la CGT
Un secrétaire

Michel DUCROT

Toute correspondance à adresser à : Union départementale CGT 76 rue St Désiré 39000 Lons le Saunier
Email : ud39@cgt.fr



La résiliation des concessions d'autoroutes refusée par le gouvernement Nouveau coup de force contre la nationalisation des sociétés d'autoroutes !

Le groupe de travail parlementaire sur l'avenir des concessions autoroutières vient de remettre son rapport au gouvernement.

Les rapports de la Cour des comptes et de l'Autorité de la concurrence avaient déjà démontré la manne financière que représentent les autoroutes pour les sociétés concessionnaires. Le groupe de travail devait étudier une alternative autour de trois points : endiguer cette situation de rente pour les actionnaires des sociétés privées d'autoroutes (SCA) ; faire en sorte que ces profits soient injectés dans le domaine public pour financer les réseaux, les infrastructures et d'autres modes de transports ; trouver une solution pour mettre fin aux hausses injustifiées des péages d'autoroutes.

Ce groupe de travail a été court-circuité et instrumentalisé par le gouvernement, la haute administration de Bercy et des ministères de l'écologie et des transports ainsi que par l'intervention du ministre de l'Économie annonçant que toute renégociation des contrats était impossible et qu'il fallait coûte que coûte lancer le plan de relance autoroutier d'un montant de 3,27 milliards d'euros sous forme d'adossesment aux concessions existantes, validé par la Commission européenne, et qui aura pour effet de rallonger la durée des concessions existantes avec une hausse des tarifs des péages.

Ce nouveau passage en force du gouvernement a d'ailleurs provoqué la colère du rapporteur Jean-Paul Chanteguet, Président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, qui a claqué la porte du groupe de travail, ainsi que l'opposition de plusieurs parlementaires.

Pour la CGT, il s'agit d'un simulacre de démocratie qui valide une situation évidente de rente financière des entreprises concessionnaires pour la gestion d'un bien public.

Le lobby des sociétés concessionnaires a voulu démontrer que le profit engendré calculé sur le long terme n'est plus que de 9% par rapport aux 20 et

24% sur un exercice annuel : placement néanmoins juteux comparativement au placement privilégié des français, le livret A qui n'est que de 1%.

Les mesures proposées in fine par le groupe de travail se résument à ne pas remettre en cause les concessions existantes et à imposer un plan de relance autoroutier accompagné de « mesurées », telles que la modulation des tarifs pour les voitures propres, le covoiturage et un tarif « privilégié » pour les jeunes.

Comme il l'a fait pour « l'écotaxe poids lourds », le gouvernement se range une nouvelle fois du côté des lobbys des grands groupes financiers en renvoyant les financements sur les usagers et les contribuables.

La CGT est opposée à la mise en œuvre du plan de relance autoroutier : il ne fera qu'amplifier la rente financière des SCA qui, pour chaque projet autoroutier, aura recours à des adossesments aux concessions existantes. Il est à noter qu'une directive européenne est en cours pour permettre ces adossesments à hauteur de 50% du réseau initial, ce qui officialise un système de concessions permanentes avec une probabilité quasi nulle du retour de la gestion des autoroutes dans le giron de l'État.

Pour la CGT, la route est un bien public qui ne doit pas engendrer des profits pour le secteur privé. La seule solution passe par la résiliation des concessions tel que le prévoit l'article 38 de leurs contrats, la reprise en main directe de la gestion des autoroutes par l'État, par la renationalisation de sociétés privées, pour faire en sorte que l'argent des péages contribue au financement de l'entretien routier et au développement d'autres modes de transports alternatifs à la route répondant aux enjeux de transition énergétique et écologique, annoncés comme une priorité par le Chef de l'État.

Les autoroutes sont un bien public, elles ne doivent pas contribuer à un enrichissement privé mais bien contribuer au financement du système de transports multimodal et complémentaire dans un souci environnemental.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 11 mars 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Déterminée par l'austérité et marquée par la réduction des activités infrastructures, la stratégie du Cerema fait peu de cas du progrès social

La direction a présenté au personnel une version 0 du projet stratégique du Cerema, qui a également été discutée avec les représentants du personnel et les membres du conseil d'administration. **La CGT défend une vision alternative avec une boussole claire : la satisfaction des besoins sociaux, l'ancrage territorial, le développement des moyens, le progrès social.**

À défaut de développement durable, bienvenue dans l'austérité durable...

La CGT avait déjà réagi au document issu des groupes de travail en vue projet stratégique (lire [ici](#)). Le titre de notre réaction (« Stratégie du Cerema, des ambitions difficilement compatibles avec l'austérité »)

T A E T E R I S U



est toujours d'actualité ! Page 11, un passage du projet stratégique est frappant : « *L'état de grandes difficultés des finances publiques, enfin, constitue un autre élément essentiel, particulièrement préoccupant du fait de son impact sur la situation économique globale et du fait qu'une action publique forte est indispensable pour réussir la transition énergétique* ». **L'impact négatif de l'austérité sur la situation économique globale est ainsi affirmé, ainsi que la nécessité d'une action publique forte, pour assurer la transition énergétique. C'est ce que nous défendons.**

Hélas, ce constat juste n'empêche pas le Cerema de s'inscrire, sinon dans un développement durable, du moins dans une austérité durable : page 61, il est indiqué qu'il « *semble acquis que l'État fera le choix dans les prochaines années de diminuer les effectifs du Cerema et sa subvention pour charges de service public* ». **Nous combattons une telle perspective qui, en plus d'alimenter l'idée fautive selon laquelle il n'y aurait pas d'alternative à la régression sociale, semble s'affranchir d'éventuels changements de caps politiques, pourtant toujours possibles en démocratie.**

La CGT refuse la poursuite de la réduction des activités infrastructures alors que la diminution des besoins sociaux en la matière n'est pas démontrée

Nous ne souhaitons en aucun cas mettre en concurrence les activités entre elles, d'où notre revendication d'augmentation des moyens octroyés au Cerema pour pouvoir développer des activités sans en réduire d'autres.

Nous n'acceptons pas la proposition de réduire l'intervention du Cerema dans les infrastructures, domaine dans lequel les besoins sociaux sont réels. Sur le volet conception des infrastructures notamment, le document ne convainc pas sur la réduction des besoins. Ainsi, il se borne à affirmer page 65 : « *les grandes infrastructures nouvelles seront très rares dans les prochaines années, principalement pour des*

raisons financières mais aussi pour des raisons d'acceptabilité par les citoyens ». Page 78, il est précisé que « *les difficultés économiques des maîtres d'ouvrages publics les conduisent à réduire fortement leurs dépenses d'investissement, de sorte que les ressources propres du Cerema dans le secteur routier en pâtissent directement* ». La boucle est bouclée : le Cerema ne peut que se désengager de la route dès lors que les gouvernements successifs font le choix d'abandonner les missions de service public correspondantes (en réduisant les investissements ou en transférant les compétences aux collectivités et en diminuant dans le même temps le budget de celles-ci).

Remarquons de plus que la réprobation des citoyens n'empêche malheureusement pas les pouvoirs publics d'appliquer leurs projets : les récentes réformes des retraités l'ont bien montré...

Une toute autre orientation serait pourtant possible. **Ainsi, nous ne sommes pas certains que les citoyens s'opposeraient demain à un plan de relance incluant la construction massive d'infrastructures de transport en commun et de voies navigables.** Il est vrai que cette orientation supposerait de cesser la réduction des investissements publics...

Quant à la gestion du patrimoine d'infrastructures,

comment ne pas voir l'ampleur des besoins, ne serait-ce qu'en matière de sécurité vu l'état de dégradation de beaucoup d'infrastructures et l'ancienneté d'une large partie du patrimoine ?

Ajoutons que plusieurs membres du conseil d'administration, et notamment des représentants des collectivités, semblent attendre le Cerema sur ces sujets. On les comprend, dans la mesure où l'État diminue fortement les dotations aux collectivités territoriales après leur avoir transféré les infrastructures, notamment routières. Pour couronner le tout, l'État abandonne les activités d'ATESAT, exercées jusqu'ici par les DDT(M).

Pour la CGT, les besoins sociaux doivent être le point de départ de la stratégie

AUSTÉRITÉ

Mesures (diminutions de salaires, réduction drastique des services publics, abaissement des protections sociales et du niveau de vie) destinées à contrer la crise.



Crise qui, si on ne l'avait pas contrée, nous aurait apporté des diminutions de salaires, une réduction drastique des services publics, un abaissement des protections sociales et du niveau de vie.

A7/05/12
gje

Avouez que c'est bien ficelé.

60 % des recettes propres du Cerema sont issues des activités réalisées dans la « gestion du patrimoine d'infrastructures » (37 %) et le « développement d'infrastructures » (23 %), alors que ces activités ne représentent que 37 % de l'activité du Cerema (respectivement 23 % et 14 %).

Rappelons que la direction indiquait elle-même, au conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014 que malgré « un calcul au plus juste de la masse salariale (sic) et une forte contrainte sur les dépenses de fonctionnement », « les besoins du Cerema en matière d'investissement sont considérablement plus élevés que ce qu'il est aujourd'hui en capacité de financer ». Qu'en sera-t-il lorsque les activités qui apportent le plus de recettes propres à l'établissement auront encore diminué ?

C'est toute la contradiction de notre établissement public, dont le domaine le plus pourvoyeur de recettes propres est aussi celui que l'État cherche à réduire, sinon à liquider. Le Cerema est mis dès l'abord face à une équation insoluble ou une injonction contradictoire : pour équilibrer son budget dans le

cadre de la diminution de la subvention de l'État, il doit chercher à augmenter ses recettes propres. Or celles-ci diminuent depuis plusieurs années du fait d'une part du désengagement de l'État dans les domaines infrastructures et d'autre part du choix, dans le cadre notamment du plan d'évolution des CETE, de réduire la part de ces activités.

Pour résoudre cette équation, la direction du Cerema va vraisemblablement dans un premier temps, limiter la diminution de la part des infrastructures dans l'activité du Cerema, en préservant au maximum, voire en augmentant, les recettes propres qui reposent aujourd'hui pour une grande part sur ce domaine. Ensuite, lorsque les autres départements d'études auront augmenté leurs recettes propres (mais y parviendront-ils et à quelle échéance ?), la direction du Cerema pourra accentuer cette réduction de la part des infrastructures. Nous sommes loin d'un choix de mission lié à la satisfaction des besoins sociaux ! De surcroît, avouons que cette manière de faire est peu enthousiasmante pour les salariés exerçant dans le domaine des infrastructures.

La contradiction entre le modèle économique du Cerema et ses missions de service public est donc claire, dès lors que l'État refuse de fournir à l'établissement des moyens à la hauteur des besoins. **La CGT estime que l'important est que l'établissement dispose des moyens nécessaires à ses missions de service public, que ces moyens soient liés à des recettes propres ou à la subvention de l'État.** Comme nous affirmions dès l'été 2014 : « **Si les besoins sociaux demandent plus d'interventions en recettes propres, alors celles-ci ont vocation à augmenter. Mais si c'est l'inverse, alors les recettes propres doivent diminuer et, si cela menace l'équilibre de l'établissement, être compensées par une augmentation plus importante de la dotation de l'État** ».

Le Cerema a aussi besoin de salariés de catégorie B et C technique

Dans un contexte où la diminution des effectifs dans les 11 services ayant constitué le Cerema a été ces dernières années essentiellement portée par les postes de catégorie B et C (dans les missions support mais aussi dans les départements d'étude), la CGT rappelle le besoin de missions de catégories B et C technique. L'expertise dont se revendique l'établissement nécessite des équipes incluant aussi bien des catégories A, B et C, aux missions complémentaires.

Rappelons qu'évidemment, les experts ne sont pas forcément des agents de catégories A et A+. Des salariés du Cerema sont experts en essais, en sondages, en analyse biologique... Dans le même ordre d'idée, la nécessité d'asseoir l'expertise sur une pratique quotidienne ne nous semble pas assez présente dans le projet stratégique. Impossible en effet pour le Cerema de traiter les projets les plus complexes s'il ne conserve pas des interventions régulières sur des projets qui le sont moins...

Ne pas opposer directions techniques et territoriales et veiller à ce que les salariés ne fassent pas les frais des errements de leurs directions successives

Le projet stratégique indique page 14 que les PCI « ont eu un grand intérêt [...] mais leur mise en place, qui s'est faite parfois sans y associer les STC devenus aujourd'hui les directions techniques du Cerema, a mis certaines équipes des CETE en relation directe avec les directions d'administration centrale, et les a parfois éloignées du « terrain » ou de leur « communauté métier » au sein des CETE. Cette situation n'est pas sans poser des questions ». Au-delà du caractère quelque peu gratuit de cette affirmation en l'absence à notre connaissance d'éléments de bilan sur les PCI, la CGT souhaite qu'une certaine souplesse soit conservée : il ne faut pas opposer salariés des directions territoriales (qui

sans être cantonnés au « terrain » doivent être associés à la programmation en lien avec leur ancrage territorial) et salariés des directions techniques (qui sans être cantonnés à la programmation sont légitimes pour intervenir en production).

Le projet stratégique prévoit de « revisiter les PCI ». **La CGT prend acte mais affirme que si des évolutions doivent avoir lieu, il convient de veiller à ce qu'elles ne se fassent pas au détriment de salariés qui se sont investis dans les PCI à la demande de leurs directions, et qui feraient demain les frais (en matière de contenu de poste, voire de carrière) des zigzags tactiques de leurs directions successives.**

Des motifs de satisfaction ... mais qu'en restera-t-il vus les moyens envisagés ?

La CGT se réjouit que le projet stratégique fasse explicitement le choix d'intervenir pour toutes les collectivités, en lien avec l'enjeu de l'égalité des territoires. Le projet stratégique indique en effet page 20 que « la loi interdit l'option qui consisterait à privilégier l'appui aux grandes collectivités » et que le Cerema travaillera « au bénéfice des collectivités territoriales de tous les niveaux ». Néanmoins, les modalités concrètes de l'intervention du Cerema en direction des espaces concernés par la politique d'égalité des territoires nous paraissent encore obscures. Quel rôle les services déconcentrés peuvent-ils être amenés à jouer dans cette perspective ?

La reconnaissance des compétences scientifiques, d'intégration, de support et d'appui, ainsi que de management, est un axe positif du projet stratégique. La CGT rejoint la direction lorsqu'elle écrit : « il faut affirmer, à rebours de ce qui a parfois été vécu dans des périodes précédentes [...] que les activités support sont totalement partie prenante dans la qualité et l'efficacité des activités de production ».

Le projet stratégique insiste à juste titre sur l'importance du caractère collectif des compétences : « on n'est pas expert tout seul, ni intégrateur bien sûr » (page 72). L'importance du dialogue social, de la formation, de la mobilité (en interne, en entrée ou en sortie), ou encore de la politique de gestion de la connaissance sont également des points positifs.

Enfin, le caractère de service public de nos missions est réaffirmé et les rapprochements entre le Cerema et une entreprise privée demeurent rares, même si on peut regretter l'emploi de notions comme celle de « business plan » (page 74). L'intéressement des salariés n'apparaît plus, ce qui est conforme à notre refus de la rémunération au mérite.

Toutes ces bonnes intentions sont louables, néanmoins il sera nécessaire de veiller à la mise en œuvre de mesures concrètes. Sans moyens supplémentaires, tout cela paraît en effet peu crédible. **C'est donc la contradiction entre l'ambition affichée dans ce projet et l'impasse en matière de moyens qui ressort le plus aujourd'hui.**

Pourquoi ne pas faire du Cerema un centre d'innovation, non seulement scientifique et technique, mais aussi sociale ?

Enfin, le projet stratégique souffre de l'absence d'une ambition de progrès social au Cerema. La question n'est abordée qu'en deux paragraphes page 82 : « En complément de ces orientations, le Cerema développera une politique des ressources humaines qui permettra de favoriser la motivation et l'épanouissement de tous les personnels et de garantir les conditions du bien-être au travail, de veiller avec le plus grand soin à la qualité du dialogue social à l'échelle nationale et locale, et de développer sa politique d'action sociale. La politique de ressources humaines sera porteuse d'une attention renforcée aux situations individuelles difficiles, à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement des personnes handicapées. Elle veillera aussi à améliorer l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité et sera attentive aux conditions de déroulement de leurs parcours professionnels ».

Nous prenons acte de l'ambition de **garantir les conditions du bien-être au travail** mais cela suppose a minima une exemplarité dans le respect de la réglementation en hygiène et sécurité : élaboration d'un document unique mis à jour annuellement, élaboration et évaluation annuelle d'un plan de prévention des risques professionnels incluant un volet relatif à la prévention des risques psychosociaux et au bien-être au travail, fiches d'exposition aux risques pour chaque salarié, bilan social... Nous en avons été loin en 2014 !

Concernant les travailleurs handicapés, un premier pas pourrait être de s'assurer que le Cerema respecte les obligations en la matière. Par ailleurs, pour nous, l'objectif d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ne doit pas se limiter à l'amélioration de l'accès aux fonctions de responsabilité et à une attention aux carrières...

Enfin, la CGT défend une ambition sociale plus forte pour le Cerema, incluant notamment :

- **une adaptation de la charge de travail au temps de travail**, la mise en œuvre effective d'un droit à la déconnexion, et **le paiement ou la récupération de toutes les heures travaillées** (heures supplémentaires, heures écrites, heures travaillées en dehors des plages de décompte du temps de travail),

- **une harmonisation indemnitaire par le haut**,
- **la transparence** dans la fixation des coefficients indemnitaires et dans les propositions de promotions,
- **une lutte contre la précarité**, par un principe de non recrutement de contrats à durée déterminée pour toutes les missions permanentes de l'établissement,
- **une revalorisation des frais de déplacements**,
- **une harmonisation des règlements intérieurs par le haut**, avec notamment une meilleure valorisation du travail de nuit et de week-end, une augmentation des droits à récupération, un respect des garanties minimales et des conditions de dérogation...
- **des expérimentations en matière de cycles et d'organisation du travail** : semaine de 4 jours ou 4,5 jours, télétravail et travail déporté, dans un cadre collectif à définir avec les organisations syndicales et garantissant le respect des droits des salariés...

De tout cela, il n'est pas question dans le projet stratégique. Il ne s'agit évidemment pas d'un oubli, dans la mesure où il est clair que les ambitions du projet et les contraintes de moyens ne laissent que peu de place au progrès social. **À nous donc d'imposer nos revendications !**



En conclusion, **la CGT s'oppose en l'état à ce projet stratégique**, en raison :

1. **de l'impasse liée à la réduction durable des moyens**,
2. **de la poursuite de la réduction des activités infrastructures**,
3. **du manque d'ambition en matière de progrès social**.

La CGT demande l'examen du projet stratégique dans les comités techniques de chaque Dter et Dtech.

Enfin, nous continuerons à peser, aux côtés des salariés, sur les orientations de notre établissement, pour qu'il soit en mesure de répondre à l'ensemble des missions que la loi lui a confié, tout en améliorant les conditions de travail de tous.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Chantier CONTRACTUELS des EPA Environnement : réunion du 9 février 2015

Option entre titularisation sur les corps existants et reclassement dans le nouveau quasi-statut commun... Nombreux désaccords et inconnus... Mais pas de concertation sur le fond avec les représentants des personnels !

La réunion du 9 février entre organisations syndicales, la DRH et la DEB, avec présence des DRH de certains établissements (ONCFS, ONEMA, PNF...), a porté sur 2 sujets et leur calendrier de préparation/publication.

En résumé, le projet de décret « liste dérogatoire » a pour objectif de limiter à l'avenir le recrutement de contractuels en listant des emplois ouverts à ces recrutements, car « difficilement » pourvus par des fonctionnaires. Cela permettrait l'ouverture du droit à titularisation pour un certain nombre de contractuels. Le projet de décret quasi statut commun vise les contractuels des établissements fusionnés dans la future AFB - AAMP/ONEMA/PNF/ATEN - ainsi que l'ONCFS, les Parcs Nationaux et le Conservatoire du Littoral.

Rappel des effectifs de contractuels dans le périmètre du projet de quasi statut commun. AFB : 360, ONCFS : 284, Conservatoire du Littoral : 73, Parcs nationaux : 259. **Soit un total de 976 contractuels fin 2013**, dont un peu plus de la moitié en catégorie A. Les contractuels correspondant à 48,5 % des effectifs totaux des établissements concernés (2012 agents).

1/ Un calendrier qui engagerait le « guichet unique » (Fonction Publique et Budget) : depuis la dernière réunion sur ce chantier avec les syndicats (19 novembre 2014, voir notre compte rendu de cette réunion), la DRH et le DEB indiquent avoir rencontré à plusieurs reprises les services de la DGAFP et du Budget, et trouvé un accord sur le calendrier et les principes. Et ce, quel que soit les délais d'adoption parlementaire du projet de loi Biodiversité - dont le titre relatif à la création de l'AFB à compter de janvier 2016 sera à l'ordre du jour de l'Assemblée troisième semaine de mars puis transmis au Sénat. Ce calendrier prévoit la **publication du décret liste en juillet 2015, suivie de concours ou examens réservés avec des épreuves en décembre 2015 pour les contractuels intéressés par la titularisation sur des corps existants. La publication des décrets et arrêtés du quasi-statut est quant à elle prévue pour décembre 2015.**

2/ Projet de quasi statut commun. Nous n'avons rien reçu de concret avant ou pendant cette réunion... Nous devons recevoir le projet pour un examen à la prochaine réunion prévue le 19 mars, projet qui a déjà fait l'objet d'échanges entre les services de la DRH et ceux de la Fonction Publique et du Budget. Ce nouveau statut reclassement tous les contractuels existants des établissements visés qui n'auront pas été titularisés et régirait les recrutements futurs de contractuels sur des emplois inscrits sur la nouvelle liste dérogatoire. Il doit comporter des grilles de rémunération et d'avancement, un régime indemnitaire, des règles de promotion, des modalités de reclassement. Nous rappelons l'objectif d'une amélioration des situations actuelles (déroulement de carrières, rémunérations...) et l'urgence d'une concertation sur tous les éléments du projet ! A ce stade, le MEDDE ne semble négocier qu'avec la fonction publique. Il n'y a aucune marge de manœuvre pour les OS. Si le principe de non perte de rémunération lors du reclassement, semble acquis (et répété lors de chaque réunion), celui de gain de rémunération en réparation des injustices existantes l'est beaucoup moins.

3/ Projet de décret « liste emplois dérogatoires ». Le projet transmis est un tableau faisant correspondre en colonnes après mention du nom de l'établissement, les emplois visés, les compétences recherchées (avec estimation du « stock » actuel), l'illustration des postes. Mais dans le décret, seuls seront mentionnés : nom de l'établissement et emplois visés. L'administration refuse le principe de notre demande que tout le « stock » des contractuels puisse être éligible à la titularisation : ceux dont les fonctions correspondent à la nouvelle liste des emplois dérogatoires ne seraient pas éligibles... Mais la DRH et la DEB assurent que l'interprétation de cette éligibilité sera « souple et intelligente » pour permettre le droit à titularisation au plus grand nombre. Nous avons demandé que cette liste emplois dérogatoires soit encore plus restrictive, en précisant des formulations trop générales, en la limitant à certains emplois de catégorie A mais refus de l'administration. Idem sur le principe de fixer des taux maximum en % de recrutement en contractuels. Nous demandons alors de spécifier « expertise » en face des différentes compétences et ainsi avoir un minimum de garantie sur la lecture de ces compétences... Pas de réponse franche de l'administration.

4/ Conditions de titularisation. L'administration considère que les modalités de titularisation prévues par la loi Sauvadet du 12 mars 2012 doivent s'appliquer et qu'aucune adaptation n'est nécessaire. Ces conditions prévoient notamment une éligibilité à la titularisation pour les contractuels présents en mars 2011 et un délai limite pour titulariser avant mars 2016. Pas de réponse à notre demande d'une période supplémentaire, tenant compte de l'ouverture à venir d'un droit à titularisation lié à la suppression (prévue à l'été 2015) des mentions ONCFS et ONEMA dans leur ensemble de la liste dérogatoire. Réponses négatives à nos demandes de titularisation sans concours, s'agissant de contractuels recrutés en CDI après concours, de reprise totale de l'ancienneté, d'ouverture au corps des IAE en sus d'ITPE. Concernant la titularisation des B techniques, elle se ferait dans les corps des techniciens du développement durable et non dans le corps des techniciens de l'environnement. Le MEDDE affirme qu'il est trop tard pour ouvrir la titularisation à d'autres corps. Concernant le nombre de postes ouvert à la titularisation, l'administration dit qu'il sera égal au nombre de titularisables, puis annonce le nombre de 100 agents. En fait il s'agit du nombre de personnes dont l'administration pense qu'ils iront au bout du processus de titularisation. Nous demandons à l'administration d'être précise sur les termes et d'annoncer le nombre de titularisables...Pas de réponse (les établissements doivent faire le travail de recensement).

L'administration doit transmettre un bilan complet de la « première vague » de titularisation aux conditions de la loi Sauvadet, réalisée en 2014 au MEDDE/MLETR et dans les établissements publics non dérogatoires en relevant (par exemple, AAMP ou Parcs nationaux). A notre connaissance sur environ 700 contractuels éligibles : 295 admis aux concours (123 cat A dont 63 ITPE, 23 Attachés, 37 CED), examens professionnels (21 cat B dont 13 SACDD, 8 TSDD) ou entretiens professionnels (151 cat C Adjoints Administratifs).

En conclusion, nous n'avons rien appris de plus, si ce n'est qu'il n'y a aucune négociation avec les OS.

A quelques mois de la mise en application du futur quasi-statut, nous n'avons toujours aucun élément concret, mis à part la garantie qu'il n'y aura pas de perte de salaire.

Concernant le projet de décret « liste emplois dérogatoires » nous avons demandé :

- Réduire la liste à quelques domaines d'expertise → refus
- Inscrire uniquement les emplois « inexistantes » dans les corps de fonctionnaires actuels et non ceux « difficilement » pourvus par des fonctionnaires → refus
- Préciser un niveau d'expertise en face des emplois → pas de réponse
- Avoir des écrits sur la souplesse et l'intelligence promises pour la lecture du décret afin d'ouvrir largement l'éligibilité à la titularisation → refus

Concernant les conditions de titularisation, nous avons demandé :

- Séparer le « stock » et le « flux » → refus
- Modifier les conditions de reprise d'ancienneté → refus
- Modifier les conditions d'ancienneté pour l'accès à la titularisation → refus
- Modifier les modalités de concours → refus
- Avoir autant de postes ouverts qu'il y a d'agents titularisables (pas seulement ceux dont l'administration pense qu'ils iront au bout du processus) → pas de réponse franche.

Derrière chaque refus se cacherait la fonction publique, selon le MEDDE. Cet argument est d'ailleurs utilisé à outrance par le MEDDE et nous demandons donc à l'avenir qu'un représentant de la Fonction publique participe à ces réunions d' « information ».